

Communiqué



LE PRÉSIDENT DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL SE DIT CONCERNÉ PAR LA NOUVELLE UTILISATION DE MINES PAR ISRAËL

Genève, le 6 septembre 2011 – Le Président du Traité international interdisant les mines antipersonnel se dit profondément préoccupé par les comptes-rendus sur l'utilisation de nouvelles mines par des Forces de Défense d'Israël.

Gazmend Turdiu, qui préside la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dite *Convention d'Ottawa*, a réitéré pour la deuxième fois cette année son appel à cesser l'utilisation des mines antipersonnel : « Agrandir les champs minés existants comme Israël l'a fait, va à l'encontre des règles acceptées par la plupart des États ».

Israël n'a pas adhéré à la Convention d'Ottawa, qui prévoit que les États acceptent de ne jamais, en aucune circonstance, utiliser des mines antipersonnel.

Le déploiement de mines antipersonnel par Israël a été ouvertement reconnu le 10 août par le Journal *BaMachaneh* de la Force de Défense d'Israël, qui décrit l'emplacement des mines le long de la frontière avec la Syrie. La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (ICBL), lauréat du Prix Nobel de la Paix, a immédiatement lancé un appel à la communauté internationale.

Gazmend Turdiu a rappelé les engagements pris en 2009 par 156 États lors du *Sommet de Carthagène pour un monde sans mines* : « À Carthagène, les États ont convenu de continuer à condamner et décourager autant que possible, toute production, transfert et utilisation de mines antipersonnel par qui conque ».

« La nature insidieuse et l'utilisation indiscriminée des mines antipersonnel signifie qu'elle doit être éradiquée. Nous avons la responsabilité de faire connaître notre préoccupation pour ce comportement inacceptable ».

Les commentaires de Gazmend Turdiu ont été prononcés lors d'une visite à Genève une réunion préliminaire à la Onzième Assemblée des États parties à la Convention (11AEP) qui aura lieu à Phnom Penh, Cambodge, du 27 novembre au 2 décembre 2011.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999. À ce jour la Convention compte 156 États desquels 152 ne possèdent plus de stocks de mines. Plus de 44 millions de mines ont été détruites par les États parties. En outre, 34 des 50 États qui produisaient des mines antipersonnel, sont désormais soumis à l'interdiction de production imposée par la Convention. Les États restants ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines. Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux, soient à nouveau utilisables pour des activités normales.